

Autorisation de prises de vue



Les photos et les vidéos nous permettent de valoriser les élèves au travers d'articles et de reportages sur la vie de l'AS du collège.

Je soussigné(e).....

Responsable légal de l'élève

en classe de.....

- autorise la prise de vue, la diffusion et la publication d'une ou plusieurs photographie (s) vidéo(s) le représentant.
- n'autorise pas les prises de vue

Les prises de vue seront diffusées via le site internet du collège et dans l'établissement pour une durée de 1 an.

Les prises de vue ne seront pas communiquées à d'autres personnes, ni vendues, ni utilisées à d'autres usages. Vous pourrez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait des prises de vue si vous le jugez utile.

Ces dispositions sont portées à ma connaissance dans le cadre de l'application de la législation relative au respect du droit à l'image et au respect de la vie privée.

J'accorde cette autorisation à titre gracieux.

Fait à Le.....

Signature :



Association Sportive Montaigne



Esplanade François Mitterrand – BP 29 - 33305 Lormont Cedex
05-56-06-12-67

www.college-montaigne.fr

Présentation



Qu'est-ce que l'AS ?

Il s'agit de l'Association Sportive du collège qui permet de pratiquer une ou plusieurs activités physiques en loisir ou en compétition dans le collège, encadrées par les professeurs d'EPS.

Activités proposées

Les activités proposées sont adaptées au protocole sanitaire actuel et pourront évoluer en fonction de la situation.

Sur le temps de la demi-pension de 12h30 à 13h20 :

- Lundi : futsal (4^{ème}/3^{ème})
- Mardi : badminton
- Jeudi : sports collectifs (filles uniquement)
- Vendredi : ultimate

Tous les mercredis après-midi :

- Futsal (6^{ème}/5^{ème}) de 13h à 15h
- Basket-ball de 13h à 15h
- VTT & Raid nature de 13h à 15h30
- Natation de 12h50 à 15h (sur demande : possibilité de se rendre directement à la piscine)

Sorties ponctuelles : cross, raid des collèges, spectacles...

Cadre réservé à l'administration

- Autorisation parentale
- Paiement effectué en chèque / espèces et reçu par
- Autorisation de prises de vue et vidéos

N° de licence : 04209.....

Fiche à compléter et à rendre aux professeurs d'EPS

Autorisation parentale

Je soussigné(e)
Responsable légal de.....
né(e) le / / classe :
autorise mon enfant à participer aux activités de l'AS.
Adresse :
Code Postale : Ville :
Tel : 05 - Tel : 06 -
Email parent obligatoire :@.....

J'ai pris connaissance des garanties proposées par l'assureur MAIF de l'association sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS (voir site internet du collège).

Prix de la cotisation pour l'année : 20 EUROS

Vous pouvez payer l'adhésion de votre enfant en chèque (c'est préférable, à l'ordre de l'AS Collège Montaigne) ou en espèces.

Si vous souhaitez payer en plusieurs fois ou si vous rencontrez des difficultés pour régler le montant de l'adhésion, vous pouvez vous adresser aux professeurs d'EPS ou à l'assistant social M.Lapha.

Signature :

(Remplir la suite du document) →